Département du Bas-Rhin

Accusé de réception en préfecture
067-200067783-20190523-190523D01-DE
Date de télétransmission : 28/05/2019
Date de réception préfecture : 28/05/2019

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mai 2019

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 50 + 5 Pouvoirs
suppléant : 1

Secrétaire de séance : M. J.M. KRENER

Sous la présidence de : M. J. ADAM

PRESENTS : Mmes J. LEONHART, L. JOST-LIENHARD, M. A. JANUS, Mme R. ROTH, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, MM. M. RIEHL, A. MEISS, Mme L. MEHL, MM. D. ETTER, D. BASTIAN, J. ADAM, D. OSTER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme J. SCHNEPP, M. J.M. KRENER, Mme A. STUCKI, M. C. REIMANN, Mme E. BECK, MM. F. SCHEYDER, J.M. MATTER, P. DIETLER, J.G. STOLLE, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. SCHMITT, D. HOLZSCHERER, G. KLICKI, J.L. SCHEER, J.L. RINIE, B. KRIEGER, E. JACKY - suppléant -, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, Mme L. CLEISS, MM. R. KISTER, R. HARRER, P. DHAINAUT, S. CUNRATH, C. KAMMERER.

EXCUSES : M. MEYER - Pouvoir à M. A. JANUS -, Mmes L.L. MOREY - Pouvoir à M. C. REIMANN -, N. HOLDERITH-WEISS - Pouvoir à M. J. ADAM -, MM. R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON -, M. RUCH - Pouvoir à M. R. HARRER, Mme C. DOERFLINGER.

Délibération n°1 : Classement de l'Office de Tourisme intercommunal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-10-1., D 133-20 et suivants,

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme,

Vu les délibérations n°11A et n°11B du Conseil communautaire du 9 janvier 2017,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** d'APPROUVER** le dossier de demande de classement en catégorie II présenté par l'Office de Tourisme intercommunal de Hanau-La Petite-Pierre ;

*** d'AUTORISER** le Président à adresser ce dossier au Préfet en application de l'article D. 133-22 du Code du Tourisme.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président